

# Subvention aux associations

## Axes stratégiques d'orientation 2025

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), à travers sa Direction Habitat Logement, assure la mise en œuvre d'une politique locale sur la thématique du logement et de l'hébergement. De plus, depuis 2018 et dans une démarche volontariste, la CASA porte la politique publique du Logement d'Abord visant à lutter contre le sans-abrisme et en devient territoire de mise en œuvre accélérée.

A ce titre, la Direction Habitat Logement accompagne et soutient financièrement, de manière annuelle, des associations portant des actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement et l'hébergement des ménages les plus vulnérables.

### Axe 1 : Favoriser l'accès à des solutions de logement/hébergement



Proposer des actions permettant à des ménages en situation de vulnérabilité d'être accompagné vers le logement ou d'hébergement en assurant un suivi social adapté à leurs besoins. Seront priorisées les actions de type :

- › Accès au logement des jeunes
- › Hébergement des femmes victimes de violence
- › Hébergement de ménages en situation de vulnérabilité

### Axe 2 : Prévenir des ruptures dans le parcours résidentiel



Proposer des actions permettant à des ménages rencontrant une problématique liée au logement de type : risque d'expulsion ou d'insalubrité et de non-décence de se maintenir dans leur logement ou de les accompagner vers une nouvelle solution de logement. Seront priorisées les actions de type :

- › Prévention des expulsions locatives
- › Lutte contre l'insalubrité et la non décence
- › Accès aux droits

### Axe 3 : Accroître le parc locatif privé à vocation sociale

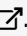


<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/se-loger-et-habiter/accompagnement-financier-des-operateurs/subvention-aux-associations?>

La CASA souhaite pouvoir significativement augmenter le nombre de logement en intermédiation locative sur son territoire afin de pouvoir répondre aux besoins recensés. Une priorité sera donnée aux actions permettant de faciliter la captation et d'assurer la gestion de logement en intermédiation locative sur le territoire de la CASA.

## Modalités de dépôt et de suivi des demandes de subvention



**Les demandes de subvention sont à déposer de manière dématérialisée jusqu'au 06/02/2025** via la plateforme dédiée en [cliquant sur ce lien](#) . Il est conseillé de créer un compte unique par association au préalable.

S'il s'agit d'un renouvellement de demande de subvention, une fois celle-ci déposée et validée, un rendez-vous sera convenu entre la Direction Habitat Logement et votre structure afin pouvoir présenter le bilan d'action N-1 et d'échanger sur les suites à donner.